Reed Brody, de Human Rights Watch, en compagnie de victimes lors de l'ouverture du procès de Hissène Habré. 20 juillet 2015. ©Chambres africaines extraordinaires (CAE).

▶ **Le procès de l'ancien dictateur** tchadien Hissène Habré s'est achevé le 11 février à Dakar. Grâce à la ténacité des victimes et des associations qui les ont soutenues, le « Pinochet africain » a répondu de ses actes devant la justice, vingt-cinq ans après avoir été chassé du pouvoir et s'être exilé au Sénégal.

▶ **Si l'accusé s'est terré dans son silence,** les témoins et les avocats des parties civiles ont parlé, révélant l'ampleur de la répression sous le régime Habré : exécutions sommaires, torture, massacres et crimes sexuels. Des exactions dénoncées sans relâche par les rapports d'Amnesty International depuis 1983.

▶ **Au Tchad, le procès a été retransmis** par la télévision nationale et largement suivi. Coïncidence du calendrier, alors qu'il s'achevait, la rue, et en particulier la jeunesse tchadienne, demandaient le départ du président Idriss Déby. Au pouvoir depuis vingt-six ans, le tombeur et successeur d'Habré prétend en effet à un cinquième mandat à l'issue du scrutin du 10 avril.

PROCÈS HABRÉ
La victoire des victimes

Libérant la mémoire, le procès de l'ancien dictateur tchadien est aussi l'aboutissement d'un long combat des défenseurs des droits humains.

— Dossier réalisé par Thierry Cruvellier, Yves Hardy et Franck Petit

À Dakar, un procès qui fera date

La parole enfouie des victimes de la tyrannie s'est enfin exprimée, face à leur bourreau silencieux.

— De notre envoyé spécial à Dakar Thierry Cruvellier

©Cemil Oksuz / Anadolu Agency

Les proches des victimes assistent à l'audience le 20 juillet 2015.

Le procès exceptionnel d'un ancien chef d'État devant un tribunal spécialement créé pour lui aura été jusqu'au bout un procès pour les victimes, par les victimes. L'ancien président du Tchad Hissène Habré comparaissait à Dakar, au Sénégal, devant les Chambres extraordinaires africaines, poursuivi pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et tortures. Le procès ouvert en juillet 2015 s'est achevé le 11 février dernier avec les plaidoiries finales des parties, après trois mois d'audiences au fond, entre le 7 septembre et le 15 décembre. Le verdict est attendu le 30 mai prochain. Comme le répète depuis longtemps Reed Brody, le stratège de Human Rights Watch, cheville ouvrière des poursuites contre Habré : cette affaire est singulière, exemplaire, parce qu'elle est le fruit de la mobilisation des victimes et des militants des droits humains. Jamais, parmi les grands procès contemporains pour crimes de masse, la voix des victimes n'aura été aussi exclusive. Sur les quelque 75 témoins de fait, tous étaient à charge et plus de quatre sur cinq étaient des parties civiles. La quinzaine d'experts cités a essentiellement servi l'accusation. Seul un ancien membre important des services de sécurité a témoigné. Il n'y eut aucun témoin de la défense à proprement parler, résultat d'une procédure que l'accusé et ses avocats avaient décidé de rejeter, sans que l'instruction ne corrigeât ce défaut. «*Au moment de l'affaire Pinochet, on a dit que c'était le signal du réveil pour les tyrans. En réalité, pas du tout : c'était le signal du réveil des victimes*», souligne Brody. Son optimisme est sans doute excessif mais dans l'affaire Habré, les victimes peuvent clairement célébrer leur victoire.

La stratégie d'Habré : obstruction et mutisme

L'agitation qui a entraîné le report du procès en juillet (voir *La Chronique*, n° 347) s'est rapidement résorbée à la reprise des débats. Ramené de force dans la salle d'audience, Habré a encore dénoncé «*un organisme illégal, hors-la-loi*» et crié «*à bas l'impérialisme !*». Mais lorsque ses partisans ont cherché à nouveau à perturber le procès, la cour avertie a choisi la fermeté. L'un d'entre eux écopera de cinq mois de prison pour avoir harangué un témoin depuis les rangs du public et défié les magistrats. Habré, lui, restera muet, de marbre, enveloppé dans un grand boubou blanc, la tête, le cou et la bouche enturbannés, formant aux yeux du public assis derrière lui une sorte de meringue. Les yeux dissimulés derrière des verres fumés, la main souvent posée contre sa joue droite comme pour s'isoler encore davantage des témoins déposant à 4 mètres de lui. Son impressionnante immobilité n'étant perturbée que par le balancement de sa jambe. Ce silence remarquable est au fur et à mesure devenu signe de sa défaite. Lui qui voulait miner le procès par son absence était désormais contraint d'écouter un à un les témoins déposer contre lui. «*Tout son combat, c'était qu'ils ne viennent pas. Ce combat est perdu*», nous dit alors le procureur général, Mbacké Fall.

LE SILENCE D'HABRÉ EST AU FUR ET À MESURE DEVENU SIGNE DE SA DÉFAITE.

30 décès par semaine

À la barre, les victimes racontent l'oppression qui sévit au Tchad de juin 1982 à décembre 1990 et l'action de sa tristement célèbre Direction de la documentation et de la sécurité (DDS), la police politique de Habré. Plusieurs milliers de ...

1

Tchadiens mourront dans les cellules des sept centres de détention secrets installés dans la capitale, ou dans d'autres cachots en province. La surpopulation y est telle que les prisonniers doivent dormir à tour de rôle. À force d'immobilité, certains perdent l'usage de leurs jambes. Ils finissent par ramper en s'appuyant sur leurs seuls bras. Ils appellent ce mal «*le frein à main*». Malnutrition, diarrhée, toux, gale ou furonculose font rage. Abakar Adoum, un enseignant arrêté en avril 1990, décrit le processus de mort qu'entraînent ces conditions de détention effroyables. D'abord le pied gonfle pendant une semaine, puis le genou devient «*comme un genou de chameau*», puis le ventre gonfle à son tour, enfin le visage. Le prisonnier sait alors qu'il lui reste sept jours à vivre. Adoum a connu cela. Mais à trois jours de la mort, l'Histoire le sauve: le 1er décembre 1990, Habré est renversé. Il lui faudra trois mois pour se tenir debout, en s'appuyant sur le mur. L'infirmier-major attaché à la DDS dira avoir compté de vingt à trente décès par semaine. Un statisticien américain ayant procédé à des calculs sur la base de documents de la DDS au cours de la période 1985-1988 a relevé un taux de mortalité plus élevé que celui des prisonniers de guerre américains au Japon ou que celui des prisonniers allemands en Union soviétique.

«Dis la vérité ou tu vas mourir»

Le pire de ces lieux de détention secrets est «la piscine», un bassin hérité de l'armée française et recouvert en 1987 par une dalle de béton pour être transformé en cellules. Plus le détenu se trouve dans sa profondeur, plus l'air y est rare. La chaleur extrême, insoutenable. En avril ou mai, il fait 45°C à N'Djamena. Les prisonniers apprennent à se coller contre les cadavres pour y gagner un peu de fraîcheur. Droit, sec, sévère, impeccablement vêtu, le bouc parfaitement taillé, parlant un excellent français, Zakaria Fadoul Kitir était à l'époque chef du département des Lettres et de Linguistique à l'université du Tchad. Il décrit son bref passage dans la cellule 4 de «la piscine», au cœur de l'enfer. «*On se demandait même s'ils envoyaient de la chaleur par l'ampoule. Celui qu'on envoie dans le sous-sol, c'est celui qu'on veut faire disparaître. Si j'y avais passé dix jours de plus, je disparaissais. On mettait le nez au bord de la porte et au sol, pour respirer un filet d'air, à tour de rôle*». Et puis il y a les tortures. Garba Akhaye, cultivateur, a environ 45 ans quand il est arrêté, en juin 1986, à minuit, dans son village, et conduit au siège de la DDS, à N'Djaména. Il y reçoit des coups de crosse de fusil, un coup de pied, avant de subir une sinistre panoplie de sévices. Il est d'abord attaché en «arbatachar», allongé sur le ventre, ses bras et ses jambes liés l'un à l'autre dans son dos avant d'être tirés vers l'arrière, ce qui bombe le torse du supplicié et déforme ses membres. «*On entendait craquer les os*», dira un autre témoin. En plus de la douleur, puis du handicap irréversible que crée cette position, la victime est chicotée par les gardes. «*Dis la vérité ou tu vas mourir*», disent-ils à Akhaye. Une autre fois, on lui met un sac sur le visage avant de lui verser de l'eau abondamment, qui lui entre dans le nez et la bouche. Puis on lui pose des câbles électriques au niveau des tempes et des orteils. «*J'ai perdu la conscience. Je ne savais pas si j'étais vivant ou si j'avais déjà rendu l'âme*».

«Celui qui court plus vite que la mort»

Personne, sans doute, n'aura exprimé ses souffrances avec autant d'intensité qu'Hissein Robert Gambier. Ce soudeur est le fils d'un coopérant parisien et d'une ménagère de «Fort-Lamy», comme il appelle encore parfois N'Djamena. Sourcils en bataille, teint chocolat, Gambier se plaint encore de «*bourdonnements*» dans les oreilles. Il raconte le supplice des baguettes: deux morceaux de bois placés de chaque côté de son crâne. Il relate l'effet de leur resserrement contre les tempes. «*Je voyais comme des nuages. Je voyais mes tortionnaires de haut en bas. Tout est en bas. Même la chambre est en bas*». Sur les deux premiers détenus qu'il voit soumis à cette torture, l'un meurt et l'autre devient fou. On le frappe encore, on le tire par les cheveux, on lui tire la verge avec une pince. «*Je sentais les nerfs tirés, tirés*», dit-il d'une voix aiguë et déchirante. Gambier a été transféré d'une prison à l'autre. Il a tout vu, tout subi. Il imite les bruits de la nuit dans la cellule, les gémissements, l'oppression des corps serrés, la «*diarrhée brûlante et transparente, verdâtre*» des jeunes prisonniers de guerre. Quand il évoque «*des cadavres, des cadavres, des cadavres*», le souffle de sa voix semble venir du monde des aliénés. Gambier, déclaré agent libyen «*très dangereux*» par la DDS, est resté cinq ans en détention. Un record. Ses codétenus l'appelaient «*celui qui court plus vite que la mort*». Quand il est sorti de prison, les gens n'ont pas cru que c'était lui. La nuit, ses enfants lui demandent parfois à qui il parle. «*Les morts viennent, je cause. Je suis condamné à rester comme ça*», dit-il. Quand ils ont la chance d'être libérés, les rescapés doivent tous passer dans un bureau où on leur montre trois singes: l'un qui se couvre les yeux, l'autre la bouche et le troisième les oreilles. Ils ne partent qu'après cette promesse: tu ne dis rien de ce que tu as vu ou entendu, sinon tu reviens et c'en est fini.

«Le deuil a planté sa case partout»

Tout au long de ces huit années, les opposants – ou ceux que le régime décide de qualifier ainsi – font l'objet d'une répression massive. Mais il y eut également de violentes campagnes orchestrées contre certains groupes spécifiques: les populations du Sud, entre 1982 et 1987; la communauté des Hadjaraï, en 1987; et celle des Zaghawa, à partir de 1989. «*Ce qui est remarquable,* déclare le juge d'instruction belge Daniel Fransen dont les enquêtes font partie du dossier, *c'est le mode opératoire qui se répète chaque fois*». On s'en prend d'abord aux cadres, puis on passe à la communauté entière. Les autorités judiciaires sont toujours mises à l'écart. Place aux exactions, pillages, vols et exécutions. Mbaïssouroum Manda René, cultivateur à Maïbo, au sud du pays, avait juste 19 ans quand, le 7 mars 1985 au matin, des militaires ont encerclé son village. Tout le monde fut rassemblé sur la place publique, assis, sans bouger. Les militaires demandèrent à boire, puis s'il y avait des rebelles parmi eux. Ils allèrent s'asseoir, revinrent, menacèrent, revinrent encore. Ensuite ils désignèrent 17 jeunes hommes dans le groupe. Et à 150 mètres de là, au pied d'un grand arbre à nérés, ils ordonnèrent au groupe de s'allonger à plat ventre. «*Et après ça, tout ce qu'on a senti, c'est les balles sur nous. Pok, pok, pok*», témoigne Mbaïssouroum. Ils seront quatre à survivre à leurs blessures. Mbaïssouroum est de ces témoins familiers des crimes de masse: les gens du village, de la colline ou du désert, sur lesquels, un jour, le monde de la politique et des luttes de pouvoir est tombé avec toute sa brutalité, pulvérisant leur vie et leur univers. «*On peut dire que le deuil a planté sa case partout*», dit l'historien Dingammadji, originaire du Sud. …

LES PRISONNIERS APPRENNENT À SE COLLER AUX CADAVRES POUR Y GAGNER DE LA FRAÎCHEUR.

2

Un succès pour la compétence universelle

Le procès d'Hissène Habré devant les Chambres africaines extraordinaires (CAE) est l'événement principal de la justice pénale internationale en 2015-2016. Il représente la première application du principe de compétence universelle en Afrique. Organisé sous l'égide de l'Union africaine, il a été loué comme le signe qu'un continent est capable de faire justice loin de la Cour pénale internationale (CPI), critiquée pour son inefficacité, sa domination occidentale et le tropisme africain de ses poursuites. Le déroulement du procès Habré est un succès pour le Sénégal, champion de longue date de la justice internationale. Il confirme pourtant certaines limites récurrentes des grands procès contemporains: seule une alternance politique à la tête du pays, en 2012, a permis sa tenue; la lourde implication des puissances étrangères dans le Tchad des années 1980 (dont la France, les États-Unis ou la Libye) a été écartée des débats; Idriss Déby, chef de l'armée à l'époque des massacres dans le Sud, en 1984, n'a jamais été jamais inquiété; les CAE, financées à 35% par le gouvernement tchadien, ont été impuissantes à poursuivre les cinq autres responsables du régime qu'elles avaient inculpés; il reste à la Cour à démontrer son impact en matière de réparations. Mais le procès Habré pourra faire valoir son efficacité et son coût face à des tribunaux internationaux aux budgets et aux délais devenus incontrôlés. La présentation de la preuve n'a duré que trois mois (contre près de trois ans, par exemple, dans le procès de l'ancien président libérien Charles Taylor). Le coût global, établi à 8,5 millions d'euros, devrait s'accroître légèrement, mais il fera rougir de honte ou d'envie la CPI ou les tribunaux pour le Cambodge et le Liban. Finalement, la vraie limite du succès des CAE viendra de ses créateurs, les chefs d'État de l'Union africaine, qui ont clairement indiqué ne plus vouloir risquer d'être traînés devant les tribunaux. —T.C.

repères

1960
Proclamation de l'indépendance du Tchad. François Tombalbaye président de la République.

1966
Création du Front de libération national du Tchad (Frolinat) en lutte contre le régime du Sud accusé de discriminer les populations de l'Est, du Centre et du Nord.

1974
Enlèvement de Françoise Claustre par les rebelles du Frolinat d'Hissène Habré et Goukouni Oueddeï.

1975
Coup d'État militaire, le président Tombalbaye est assassiné. Le général sudiste Félix Malloum devient président.

1978
Félix Malloum nomme Premier ministre, le chef des Forces armées du Nord (FAN) Hissène Habré. Réconciliation de courte durée.

1979
Début de la guerre des 9 mois. Félix Malloum s'exile. Goukouni Oueddeï président du gouvernement d'union nationale de transition.

1982
Prise de pouvoir par Hissène Habré qui crée une police politique.

1990
Coup d'État contre Hissène Habré d'Idriss Déby, chef du Mouvement patriotique du salut (MPS).

1991
Idriss Déby président.

1
Le procureur général Mbacké Fall debout et son adjoint Youssoupha Diallo. © Chambres africaines extraordinaires (CAE)

2
Manifestation à l'ouverture du procès d'Hissène Habré. © Chambres africaines extraordinaires (CAE)

Au Tchad, ce procès, on n'y croyait pas

Comment la population tchadienne a-t-elle perçu un procès organisé à 3 500 kilomètres de N'Djamena sur des faits remontant à plusieurs décennies ?

Il y a deux ans lorsque nous sommes venus pour la première fois au Tchad pour y expliquer ce tribunal, cette histoire d'un procès de Hissène Habré, là-bas à Dakar, on n'y croyait pas. Ce serait forcément un nouvel espoir déçu. Le nom même des Chambres africaines extraordinaires (CAE), inaugurées un an plus tôt, y était inconnu, semblait saugrenu. « *Vous savez ce qui va se passer ? Un beau matin, on va apprendre sur RFI que Hissène Habré est mort dans sa cellule. Personne ne sera surpris et les gens comme vous on ne les reverra plus au Tchad. Fin de l'histoire !* », me prédisait, en souriant à demi, le gouverneur d'une ville du Sud. L'homme avait toutefois tenté d'obtenir de l'électricité, puis trouvé de l'essence et un générateur pour alimenter la sonorisation de la salle municipale. Celle-ci était pleine lors de notre première rencontre avec les gens de Sarh. Tout aussi sceptiques, mais très intéressés. En janvier dernier, le gouverneur incrédule n'était plus là, mais une foule se pressait, plus dense que la première fois. Le procès avait eu lieu. Muré derrière ses lunettes noires et son turban, Hissène Habré n'avait certes pas ouvert la bouche, mais des dizaines de témoins avaient pu défiler à la barre du tribunal de Dakar. Un procès intégralement filmé et largement diffusé par TV Tchad, la chaîne de télévision nationale. Des images uniquement accessibles à ceux qui ont de l'électricité, la télé et un abonnement au bouquet satellite Canal+… « *C'était mieux avant* », ironisait un ancien à Sahr, ville frontalière de la Centrafrique, qui dans les années 1980 avait suivi en direct le procès de Jean-Bedel Bokassa, l'oreille collée à son transistor. Le procès d'un président déjà, au beau milieu des années Habré.

« Des choses ont été dites »

Le doute n'est plus de mise en ce début 2016 : un procès « extraordinaire » s'est bien tenu, même si c'était au Sénégal. Et il a brassé plus large que la désormais fameuse DDS, Direction de la documentation et de la sécurité couvrant les trois grandes vagues de répression – contre les Codos dans le Sud, puis contre les communautés Adjaraï et Zaghawa et les crimes de guerre. Avec une révélation : les crimes sexuels. « *Des choses ont été dites dont nous n'avions pas entendu parler,* nous confiait en janvier, à Abéché, une membre d'une association de femmes. *Depuis vingt-cinq ans, personne n'avait écouté les victimes. On ne croyait pas que le tribunal y arriverait, on pensait qu'il allait abandonner en route. C'est l'histoire d'un pays et d'un peuple de 1982 à 1990 qui s'est déroulée devant les CAE* ». Sans le dire tout haut, Zenaba Ndolassem nous indiquait que des tabous ont sauté, dont celui du viol. Et à la sortie d'une autre rencontre, à Bongor, dans un amphithéâtre plein à craquer, un lycéen demandait avec insistance pourquoi l'actuel président du Tchad n'avait pas été poursuivi.

Des frustrations subsistent

Lors des projections publiques où nous montrons aux Tchadiens des images filmées du procès, les visages s'illuminent de voir l'ancien Lion de l'UNIR – l'ancien parti unique de Hissène Habré – porté par ses gardes, forcé de comparaître à son procès. Certes des frustrations subsistent. Malgré l'étendue des crimes couverts durant les audiences, dans chaque région on aurait souhaité que davantage d'attention soit portée aux événements spécifiques qui s'y sont déroulés. Et puis, décidément, le turban ne passe pas quand partout dans le monde les accusés comparaissent à visage découvert. On se demande du coup si « *les Chambres africaines extraordinaires ne sont pas quand même un peu faibles avec Habré ?* ».

Projection publique à Bongor (Sud du Tchad) après le démarrage du procès Habré. Août 2015. © Consortium de sensibilisation sur les CAE

Pour ceux qui ont pu témoigner à Dakar, le soulagement domine. Ainsi Clément Abaïfouta, connu pour avoir été l'un des « fossoyeurs » de la DDS confie lors d'un échange avec des victimes à N'Djamena : « *Après avoir déposé je me suis senti léger, comme d'avoir enfin enfanté de cette grossesse engrangée depuis vingt-cinq ans* ». Mais au retour, d'autres témoins ont été menacés, comme Ousmane Abakar Taher. « *Je suis Gorane, de l'ethnie de Hissène Habré. Des parents me demandaient pourquoi je divise les Gorane. J'ai subi des menaces physiques* ». Pour lui, l'un des grands espoirs nés de ce procès serait de pouvoir en finir au Tchad avec cette notion de responsabilité collective qui a justifié les répressions. « *Ce n'est pas parce qu'un dirigeant commet une faute que l'on doit blâmer toute sa communauté. En matière de justice, c'est la responsabilité individuelle qui compte, pas celle de la communauté* », appuyait à sa suite le politologue et juriste tchadien Gilbert Maoundonodji.

Vu du Tchad, où le chemin pris par la justice paraît encore lointain, on attend avec impatience de voir si ce tribunal qui a rempli ses promesses de procès, satisfera aussi les attentes lors du verdict et, question centrale pour les victimes, en matière de réparations.

— Franck Petit, chef d'équipe pour le Consortium de sensibilisation sur les Chambres africaines extraordinaires (CAE)

Les prisonnières « spéciales » de Habré

Puis, au royaume des gens dignes, s'est élevée Kaltouma Defallah Adoum. D'une courtoisie inébranlable, le sourire chaleureux, la voix intelligente, cette dame de 56 ans a pris le temps de remercier tout le monde, sans omettre les avocats commis d'office à la défense de l'accusé. En 1988, hôtesse de l'air à Air Afrique, elle a 29 ans. Soupçonnée de complicité avec les Hadjaraï, elle va passer par le siège de la DDS, puis la prison des Martyrs, puis celle des Locaux. C'est de là qu'un jour, elle est emmenée avec cinq autres prisonnières dans un long périple de trois jours jusqu'à Ouadi-Doum, au fond du désert dans le nord du pays, où se trouve une garnison. Un membre de la DDS lui dit qu'elles sont « *les prisonnières spéciales de Habré* ». Le matin, elles y sont de corvée d'eau, portant 20 litres sur la tête. Le soir, « *on nous utilisait comme des femmes* », dit-elle. Cela durera un an. Le chef de poste appelait telle ou telle. Des hommes différents venaient les prendre, à tour de rôle. Tous les jours. Les femmes étaient emmenées deux par deux, à l'exception des trois les plus âgées. Adoum ose parler « *d'esclaves sexuelles* » mais elle ne veut pas s'étendre. « *Je ne peux pas vous dire les détails parce que chez nous, c'est la honte* ». Avant leur viol, les femmes recevaient des médicaments, pour ne pas tomber enceintes. « *On l'a appris après. C'était prémédité* », explique-t-elle. En mars 1988, Adoum avait été déclarée prisonnière du mois par Amnesty International. Devant la cour elle confie : « *Je crois que c'est l'intervention d'Amnesty qui nous a permis d'être libérées* ».

« L'INTERVENTION D'AMNESTY NOUS A PERMIS D'ÊTRE LIBÉRÉES ».

Dans les archives de la DDS, on a retrouvé la liste des neuf femmes de Ouadi-Doum. À la cour, cinq d'entre elles viendront ainsi révéler, avec une grande pudeur, ce crime négligé ou passé sous silence des violences sexuelles. Fatimé Hashim n'a pas subi de sévices sexuels. Mais cette épouse d'un riche commerçant tué à la DDS, a été arrêtée alors qu'elle était enceinte de sept mois. Elle raconte avoir croisé Habré à la gendarmerie, où il lui aurait dit qu'il préférait libérer cent hommes que de la libérer. Hashim passera dix-huit mois et vingt-deux jours en prison, jusqu'à la chute du dictateur. Elle conclut ainsi son témoignage : « *Avant de quitter cette vie, j'ai pu rencontrer Hissène Habré. Aujourd'hui, il est devant moi et il a même peur de me dévisager. Je peux dire : Hissène a eu peur* ». — T. C.

Hissène Habré, le « Pinochet africain »

Amnesty International dénonce depuis longtemps les exactions commises lorsque Habré était au pouvoir entre 1982 et 1990.

— Par Yves Hardy

© AFP

Photo du gouvernement tchadien prise le 2 septembre 1978 à N'Djamena. Au premier plan le nouveau Premier ministre Hissène Habré (G) et le président, le général Félix Malloum (D).

Le 21 avril 1974, Hissène Habré fait irruption sur la scène politique sous la figure du kidnappeur, la tête enrobée d'un chèche blanc: trois Français, dont l'ethnologue Françoise Claustre, sont pris en otages dans le Tibesti par sa bande armée. Un an plus tard, le commandant Pierre Galopin, dépêché comme médiateur par le gouvernement français, est exécuté par ses hommes de main.

Cette fracassante entrée en matière ne laisse pas de surprendre. Jusque-là, le nomade, né dans l'oasis de Faya-Largeau, membre de l'ethnie gorane, s'était surtout signalé par ses compétences intellectuelles. Repéré par ses professeurs, il part étudier en Europe et décroche, entre autres, le diplôme de l'Institut des Hautes études d'Outre-Mer (1965) et celui de Sciences Po (1972), après avoir été lauréat de la faculté de droit de Paris (1970). De retour au pays, le brillant étudiant se mue en guerrier intraitable. En février 1979, éphémère Premier ministre, il commande à ses partisans des Forces armées du Nord (FAN) d'affronter ceux du président Félix Malloum. Les sanglants combats se soldent par plusieurs centaines de morts.

La terreur tient lieu de politique

La prise du pouvoir par la force n'est que partie remise. Elle aura lieu le 7 juin 1982. Très vite, Hissène Habré applique une politique délibérée de terreur afin de décourager toute opposition. Le président contrôle tout. Il supprime le poste de Premier ministre et, dès octobre 1982, crée par décret une redoutable police politique, la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS). Subordonnée à la Présidence «*en raison du caractère confidentiel de ses activités*», la DDS tentaculaire et omniprésente, emploie bientôt près de 1500 agents. Amnesty International ne tarde pas à sonner l'alerte. «*Depuis juin 1982,* indique-t-elle en septembre 1983, *des tueries arbitraires et des exécutions sommaires de civils et de combattants capturés nous ont été signalées, tant dans les zones de combats que dans celles éloignées de tout conflit armé*». Dans les prisons, les conditions de détention sont épouvantables. En atteste, en mars 1984, un rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), retrouvé dans les archives de la DDS, portant sur la seule maison d'arrêt de N'Djamena. Il pointe «*la surpopulation chronique des cellules, construites pour 180 personnes mais qui en accueillent 600, chaque détenu ne disposant que d'un demi-mètre carré*». Le rapport mentionne aussi «*l'hygiène inexistante*», «*la sous-alimentation généralisée*» et «*la carence de soins médicaux*». En septembre 1984, une véritable opération de «nettoyage ethnique» est engagée contre les Saras, population du sud du pays. Cette «pacification» féroce est restée dans les mémoires comme un «Septembre noir». Un mois plus tard, Amnesty International dénonce des «*massacres*» par centaines. Ainsi, à N'Galo, dans le Moyen Chari, «*des personnes auraient été brûlées vives après s'être réfugiées dans une église*». Ces représailles destinées à mettre au pas les opposants armés (les «Codos») et à intimider les civils ont été notamment conduites par la garde présidentielle, placée sous les ordres du commandant de l'armée, Idriss Déby[1]. Fin mars 1985, les autorités tchadiennes consentent à recevoir une mission d'Amnesty International, mais démentent toutes les accusations. Il n'empêche, les inquiétudes de l'organisation concernant les «*disparitions, exécutions extrajudiciaires et tortures dans des lieux de détention secrets*» sont réitérées chaque année.

« BRÛLÉES VIVES APRÈS S'ÊTRE RÉFUGIÉES DANS UNE ÉGLISE ».

L'alibi de la lutte anti-Kadhafi

Les émissaires d'Amnesty International, comme le chercheur Gaëtan Mootoo (voir encadré), font part de leurs craintes à la communauté internationale, dont la France. «*Mais lorsque Amnesty évoquait les violations systématiques des droits humains,* raconte-t-il, *les diplomates français ou américains répliquaient: "certes, mais il y a l'invasion libyenne"*». De fait, l'arrière-plan ...

Un chercheur au long cours

Mauricien, Gaëtan Mootoo a intégré Amnesty International en 1986 comme chercheur Afrique. Il fréquente assidûment le Tchad depuis la chute d'Habré. « *J'y ai réalisé au moins huit missions et je me suis attaché à son peuple. Durant l'administration Habré (1982-1990),* précise-t-il, *j'ai travaillé sur beaucoup de cas. Je dis bien sûr. Mais après la chute du régime, ces cas se sont incarnés. Avec d'autres collègues, j'ai recueilli les témoignages de détenus survivants, torturés. J'ai alors travaillé avec eux. Je leur montrais les textes d'Amnesty faisant état des mauvais traitements qu'ils avaient subis. Ils vérifiaient que leurs souffrances n'avaient pas été oubliées. Notre dialogue signifiait qu'ils existaient bien au-delà d'un rapport*».

Les travaux de la commission d'enquête sur les crimes et détournements commis par l'ex-président Habré ont constitué un tournant. Créée début 1991, elle rend ses conclusions en mai 1992. « *Son président, Mahamat Hassan Abakar, avocat tchadien réputé, a réalisé un travail remarquable et fait preuve de courage,* insiste Gaëtan Mootoo. *Car à l'époque, Hissène Habré comptait nombre d'affidés*». Dans les locaux de la police politique, la sinistre Direction de la documentation et de la sécurité (DDS), la commission trouve 50000 lettres et cartes postales en provenance de 25 pays émanant d'adhérents d'Amnesty International. « *La Commission,* rappelle Gaëtan Mootoo, *a remercié l'organisation: "Amnesty International a redonné de l'espoir à des milliers de détenus et à leurs familles. Outre la réparation judiciaire, nous avons œuvré pour que des soins psychologiques soient prodigués aux ex-prisonniers"*». Ainsi, le docteur Hélène Jaffé, fondatrice de l'association des victimes de la répression en exil (AVRE) effectua plusieurs missions à N'Djamena.

© AI

Rendre visible le travail des autres

Curieusement, cet engagement persévérant n'a pas toujours bénéficié d'un plein appui. En interne d'abord. Christine Silvy, alors coordinatrice Tchad de la section française, signale ainsi que « *le 21 avril 1993, au moment où une campagne Tchad est lancée, le président François Mitterrand a bien voulu accorder un entretien à notre Secrétaire général, Pierre Sané, en présence de Catherine Murcier, présidente de la section française et de Bruno Delay, responsable de la cellule africaine de l'Élysée. Le Tchad fut l'un des trois points abordés*»[1]. Sollicité pour un commentaire, Gaëtan Mootoo confie de manière surprenante: « *Je n'étais pas convié et je n'ai eu aucun écho de cette réunion !*». Au Tchad, ensuite. En mai 2001, ce sont les émissaires de Human Rights Watch (HRW) – Reed Brody et Olivier Bercault – ainsi que l'universitaire Pierre Hazan, qui sont autorisés à pénétrer dans les locaux de la police politique, la DDS, à N'Djamena et découvrent « *dans un désordre indescriptible, les archives de l'horreur*». Elles permettront d'étayer les plaintes de crimes contre l'humanité visant le dictateur.

« *Nous avions fait le travail en amont,* réagit sans acrimonie Gaëtan Mootoo. *Amnesty International a ouvert la voie au procès de Dakar contre Hissène Habré. Lorsqu'il était au pouvoir, les droits humains étaient oubliés par la communauté internationale et qui, alors, a tenté de briser le silence ? Pour le reste, notre rôle est aussi de rendre visible le travail des autres et non de le faire à leur place*». Cette longue lutte contre l'impunité lui laisse-t-elle un regret? « *Un seul,* confie-t-il. *Comme nombre d'ONG tchadiennes, j'ai déploré que nous n'ayons pas profité de la dynamique des années 1980-1990 pour créer une section tchadienne d'Amnesty. Sans doute, le siège de Londres a-t-il dû arbitrer entre de multiples engagements à travers le monde ? Reste le plus important: les ONG tchadiennes de défense des droits de l'Homme élèvent toujours la voix. Autant dire que la société civile tchadienne dispose à présent de réels porte-parole*». — Y. H.

1/ Bulletin interne n° 73 de la Section française d'Amnesty International, août 1993.

Page de droite : le président Hissène Habré passe en revue la garde présidentielle à l'aéroport de N'Djamena, le 4 décembre 1984.

géopolitique est loin d'être négligeable. Dès 1973, les troupes du colonel Kadhafi annexent la bande d'Aouzou, à l'extrême-nord du Tchad. En décembre 1980, des soldats libyens paradent à N'Djamena auprès de leur allié tchadien, le chef de l'État de l'époque Goukouni Oueddeï. Et le mois suivant, le Guide libyen et Goukouni Oueddeï annoncent leur intention de fusionner Libye et Tchad. Branle-bas de combat à Washington et Paris. Ronald Reagan, entré à la Maison Blanche en janvier 1981, et François Mitterrand sont ici sur la même longueur d'onde: enrayer à tout prix l'expansionnisme libyen. Côté français, l'opération militaire Manta (1983-1984) et la reconquête du Nord (1987) grâce au dispositif Épervier, illustrent cet engagement.

Pour autant, la sécurisation territoriale devait-elle s'accompagner d'un important soutien logistique à la DDS? Or, les archives le prouvent: la CIA et la DGSE, le service de renseignement extérieur français, ont contribué, outre un appui matériel, à la formation des agents de la DDS, décrits plus tard par les victimes comme des tortionnaires. Révélateur de ces compromissions, l'accueil en 1989 à l'École de guerre à Paris – pointé par Amnesty International – de Guihini Korei, alors directeur de la DDS et neveu de Hissène Habré. Les persécutions n'ont pas épargné les minorités ethniques. Après les populations de la zone méridionale, la communauté hadjeraï de la région centrale du Guera est visée en 1987; puis, vient le tour des zaghawas soupçonnés de complicité avec Idriss Déby, plus proche compagnon d'armes de Hissène Habré, devenu son rival.

LA CIA ET LA DGSE ONT CONTRIBUÉ À LA FORMATION DE LA POLICE POLITIQUE D'HABRÉ.

© AFP / Joel Robine

Près de 40000 morts sur la conscience

Il faut attendre la chute du tyran et la mise sur pied d'une commission d'enquête (janvier 1991-mai 1992) pour que soit révélée l'ampleur des crimes commis par Hissène Habré et la machine répressive qu'il avait bâtie. Le réquisitoire des enquêteurs est sans appel. Selon eux, le gouvernement de Hissène Habré est coupable de «*massacres généralisés et d'actes d'une effroyable sauvagerie*», perpétrés le plus souvent sur des civils non armés. La commission a recensé quelque 54000 prisonniers entre 1982 et 1990 et estime le nombre de victimes à près de 40000, soit mortes en détention, soit sommairement exécutées. Dans les sept prisons de N'Djamena – dont les tristement célèbres «Camp des martyrs» et la «Piscine» – les séances de torture étaient quotidiennes. Parfois en présence du président Habré lui-même «*qui prenait part aux interrogatoires*», selon des témoignages concordants recueillis par Amnesty International. Peu de prisonniers sont sortis vivants de ces geôles secrètes transformées en mouroirs.

Pour tous ses états de services et les consignes cruelles données à ses sbires de la police politique, son «domaine réservé», Hissène Habré a bien mérité le surnom de «Pinochet africain». Mais lui aussi a été rattrapé par la justice. Exilé au Sénégal, il apprenait le 3 février 2000 que le tribunal de Dakar donnait suite aux plaintes de victimes et qu'il était inculpé – enfin – de «*crimes contre l'humanité, d'actes de torture et de barbarie*». — Y. H.

1 - C'est la première fois qu'apparaît dans un rapport d'Amnesty International le nom du futur président, qui renversa Hissène Habré le 2 décembre 1990.

À lire *Tchad. L'héritage Habré*, Amnesty International, octobre 2001. Réf: AFR 20/004/2001. Ce document de référence réalise une synthèse actualisée des rapports publiés sous l'ère Habré.